

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

**DÉCRET N° 2024 – 1352 DU 13 NOVEMBRE 2024**  
portant nomination au Ministère des Enseignements  
secondaire, technique et de la Formation professionnelle.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-569 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle, tel que modifié par le décret n° 2023-622 du 06 décembre 2023 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 novembre 2024,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle dans les fonctions ci-après :

- Directeur de l'Enseignement secondaire général  
monsieur **Slassifi DRAMANE**
- Directeur de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales  
monsieur **Coffi SAMBIENI**
- Directeur général du Fonds de Développement de la Formation continue et de l'Apprentissage  
monsieur **Koffi Kintossou Arsène ZOCLI**

- Directrice de l'Enseignement secondaire, technique et de la Formation professionnelle  
madame **Sèdjro Jemima Ketsia AKLE** épouse **KERÉKOU**
- Directeur des Examens et Concours  
monsieur **Armand Kuyema NATTA**.

## Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 13 novembre 2024



**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

Le Ministre des Enseignements secondaire,  
technique et de la Formation professionnelle,



**Kouaro Yves CHABI**

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MESTFP 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 19 ; SGG 4 ; INTERESSES 5 ; JORB 1.